

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi deux juin deux mille seize à vingt heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Etaient présents : tous les membres, à l'exception de M. Jean-Luc CROCQ qui donne procuration à M. Christian JOLIVET, de Mme Sylvie GALERME qui donne procuration à Mme POGÉANT-LE PARC Emilie et de Mme Blandine LE PAPE, excusée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h08.

M. Damien LE COZ est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 mai 2016

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2016

M. Christian JOLIVET fait lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Effacement des réseaux aériens au Bourg

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition du SDEF pour les travaux d'effacement des réseaux aériens existants devant le terrain de football, pour un coût de 5.000€ T.T.C. pour la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

3. Reconduction du contrat EG INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler pour un an le contrat de maintenance informatique avec la société EG INFORMATIQUE, pour un montant de 800 € H.T..

4. Reconduction du contrat ANSAMBLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler pour un an le contrat de prestation de service pour la cantine scolaire de la société ANSAMBLE.

5. Reconduction du contrat avec les taxis PEUZIAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir un contrat de transport des enfants le mercredi midi vers le centre de loisirs de Landudec.

Néanmoins, le contrat proposé par les taxis PEUZIAT semble excessif. Un devis sera demandé aux taxis AUTRET de Plozévet afin d'établir un comparatif.

Le Conseil autorise d'ors et déjà Monsieur le Maire à signer le contrat avec le mieux disant.

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de ligne de trésorerie et d'autoriser le maire à signer la convention d'ouverture de crédit et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat, à compter du 01/08/2016, dans les conditions suivantes :

- montant maximum de trésorerie : 50.000€
- durée : 12 mois
- taux variable sur la base de l'Euribor 3 mois moyenné
- commission d'engagement : 0,25% l'an, soit 125 €
- frais de dossier : 150 €.

7. Tarification des heures du personnel communal pour les travaux en régie

Le Conseil municipal décide fixer le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie à 28,50€/heure et autorise Monsieur le Maire à appliquer cette disposition pour l'année 2016.

8. Révision des tarifs communaux

Le Conseil valide à l'unanimité (sauf indication contraire) les tarifs communaux suivants :

❖ **Restaurant scolaire**

Enfants Guilériens : 2,90 €
Enfants extérieurs : 3,10 €
Adultes : 4,65 € (contre : Damien LE COZ et Solenn LE MEIL)

❖ **Garderie :**

7h15 – 8h45 : 1,60 €
7h30 – 8h45 : 1,40 €
16h30 – 18h30 : 1,80 €
A partir de 18h30 : 15 €

❖ **Transport** en taxi vers le centre de loisirs le mercredi midi : 2,50 € (contre : Anne-France GAUDIOSO et Bruno GEORGET)

❖ **Mercredi midi** : 15€ en cas de dépassement d'heure (sauf justification validée en mairie).

❖ **TAP** : gratuit – *une participation pourra être demandée en cas d'intervention extérieure*
En cas de non inscription : 2 €

❖ **Cimetière :**

Concessions :

- 15 ans : 105 €
- 30 ans : 153 €
- 50 ans : 306 €

Columbarium : 700€ la case souvenir pour une durée de 15 ans

Jardin du souvenir : gratuit

Vacation funéraire : à voir

❖ **Remorque** : 25€ la journée, caution de 300€, avec une attestation d'assurance. (contre : Aurélie JACOPIN et Stéphanie SELMOZ)

❖ **Salle polyvalente :**

- Guilériens : 120 €
- Extérieurs : 300 €
Caution : 500 €

❖ **Droit de place** : souhait des élus de ne pas l'instaurer sur la commune.

9. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves de Guiler-sur-Goyen	: 1.600 €
- Réseau d'Ecoles Rurales – Confort Meilars	: 456 €
- RASED	: 160 €
- Club de l'Amitié - Guiler-sur-Goyen	: 130 €
- Association Gwiler Patrimoine	: 100 € (contre D. LE COZ – abstention : E. POGEANT-LE PARC)
- Société de Chasse Communale - Guiler-sur-Goyen	: 70 €
- Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden – Plonéour-Lanvern	: 53,80 €
- Club de football Landudec-Guiler	: 200 €

10. Décision modificative du budget primitif 2016 de Park ar Steir

A la demande de notre Trésorière, le Conseil décide de modifier le budget primitif 2016 du lotissement Park ar Steir comme suit : l'article 3555 «Stocks de terrains aménagés » sera déplacé du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au chapitre 010 « Stocks », en recettes comme en dépenses.

11. Modification de la délibération relative au nouvel emprunt pour le lotissement Park ar Steir.

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier la délibération du 12/04/2016 comme suit :

- Montant de l'emprunt : 345 000 €
- Durée : 12 ans, dont 12 mois de différé partiel (paiement seul des intérêts la 1ère année) et amortissement du capital à partir du 13ème mois.
- Aucune pénalité en cas de remboursement anticipé (remboursement anticipé possible en plusieurs fois, à la condition que le prêt initial soit totalement réalisé)
- L'amortissement du capital peut être soit constant, soit progressif.
- Commission d'engagement : néant
- Frais de dossier : 500 €
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +1,70% (au lieu de Euribor 3 mois proportionné +1,90%)
- Paiement des intérêts : trimestriel.

12. Questions diverses

- Un arrêté municipal permanent réglementant la circulation et la divagation des animaux domestiques sur la voie publique a été pris le 28 avril 2016 devant le nombre de plus en plus important de chiens errant sur la commune.
- Dégradations du lavoir et de ses abords : les familles concernées ont été prévenues, la gendarmerie alertée. Une plainte sera déposée pour toute récidive.

La séance est levée à 21h45.

Vu, le Maire
Christian JOLIVET

